

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2015-71**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 décembre 2013 relatif à l'application de l'article 493 (3) du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 juillet 2015,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 23 juillet 2015.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI